MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE

Procès-verbal de la sixième séance du conseil municipal de Saint-Bernard-de-Michaudville, tenue le lundi 3 juin 2019, à 20 h heures à l'endroit habituel.

Sont présents :	Mme	Francine Morin	Maire
	M.	Mario Jussaume	Conseiller
	M.	Jean-Paul Chandonnet	Conseiller
	Mme	Isabelle Hébert	Conseillère
	Mme	Emmanuelle Bagg	Conseillère
	M.	Guy Robert	Conseiller
	Mme	Carole Denis	Directrice générale
	Mme	Sylvie Chaput	Secrétaire-trésorière adjointe
Absence motivée :	Mme	Marie Eve Leduc	Conseillère

Les membres présents forment le quorum.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 6 mai 2019 et modification résolution 2019.04.24
4. Rapport financier, comptes à payer et transferts budgétaires
5. Rapport de l'inspecteur
6. Période de questions
7. Administration

a) Dépôt à terme
b) Dépôt du rapport de Madame le Maire – Faits saillants du rapport financier 2018
c) Congrès de la FQM – Inscriptions
d) Fermeture du bureau municipal du 22 au 25 juillet 2019
e) Entente intermunicipale concernant le service d'appel d'urgence 9-1-1
f) Entente intermunicipale relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique
g) Entente intermunicipale en matière de prévention incendie sur le territoire de la MRC des Maskoutains
h) Entente intermunicipale – Service juridique sur le territoire de la MRC des Maskoutains
i) Suivi mise en demeure – décharge de déchets dans le 5e rang en mai 2019
j) Changement d'étude légale – Cain Lamarre s.e.n.c.r.l.
k) Banque d'heures pour support informatique
l) Démission de la directrice générale et secrétaire-trésorière
m) Avis de motion et dépôt du Projet de règlement numéro 2019-02 amendant le règlement de zonage numéro 2017-20 afin de modifier les dispositions relatives aux distances séparatrices en concordance au schéma d'aménagement
n) Adoption du Projet de règlement 2019-02 amendant le Règlement 2017-02 intitulé Règlement de zonage afin de modifier les dispositions relatives aux distances séparatrices en concordance au schéma d'aménagement révisé (Règlement 18-523 modifiant le Règlement 03-128 de la MRC des Maskoutains)
o) Frais reliés à la structure du plancher de l'église

8. R.A.R.C.

a) Procès-verbaux de la RARC (avril et mai 2019)

9. Transport

a) Remplacement de ponceaux rang petit 5 et 4e rang

10. Hygiène du milieu

a) Procès-verbal de la Régie des Déchets
b) Procès-verbaux de la MRC
c) Vandalisme – Terrain des loisirs
d) Soumission – Changement tuyaux usine épuration
e) Appel d'offres – Égout sanitaire rue de l'École
f) Rehaussement borne incendie – rue de l'École
g) Remplacement et installation des gouttières – Pavillon des loisirs, garage de la génératrice de l'usine
h) Achat de pierres pour amélioration de l'état des routes
i) Offre de services ingénierie – Sentier pédestre
j) Achat aspirateur central – Bureau municipal

11. Loisirs
a) OTJ St-Bernard – Procès-verbal de mai 2019
b) Réseau biblio de la Montérégie – Rapport annuel
c) Bilan Campagne en Blues

12. Autres sujets
a) Fondation canadienne Espoir Jeunesse – Campagne prévention et de sensibilisation de porte à porte

13. Correspondance
14. Période de questions
15. Levée de l'assemblée

---

1. Ouverture de la réunion

Madame Francine Morin, maire, invite les personnes présentes à se recueillir quelques instants.

2. Adoption de l'ordre du jour

2019.06.01 Sur la proposition d'Isabelle Hébert
Appuyée par Emmanuelle Bagg
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

3. Adoption du procès-verbal du 6 mai 2019 et modification résolution 2019.04.24

2019.06.02 Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Jean-Paul Chandonnet
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2019 en apportant la correction suivante à la résolution numéro 2019.04.24: Il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'adhérer au programme de classification horticole des Fleurons du Québec pour un montant de 784.00 $ plus toutes taxes applicables.

4. Rapport financier, comptes à payer et transferts budgétaires

La balance de vérification et le rapport financier en date du 31 mai 2019 ont été déposés au conseil.

Bilan au 31 mai 2019

Solde au compte Fonds d'administration	15 775.82 $
Part de qualification	5.00 $
Épargne à terme - Fonds d'administration	655 418.17 $
Épargne à terme - Fonds de roulement	76 627.56 $
Grand total	747 826.55 $
Marge de crédit au 30 avril 2019 (part du gouv. Qc)	82 370.72 $
Remboursement	(82 370.72) $
Marge de crédit au 31 mai 2019 (part du gouv. Qc)	- $

Remboursement de la dette au 31 mai 2019

Solde des emprunts 1 et 2 - réseau d'égout (incluant part FCCQ remb. sur 10 ans)	2 118 600.00 $
Remboursement du capital	- $
Solde de l'emprunt no 1 et 2 - réseau d'égout	2 118 600.00 $

2019.06.03 Sur la proposition de Mario Jussaume
Appuyée par Guy Hébert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter le rapport financier de mai 2019 ;

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer du mois de juin 2019 tel que soumis pour un montant total de 160 227.71 $;

D'AUTORISER le remboursement de la marge de crédit effectué en mai 2019 de 83 570.72 $;

D'AUTORISER les transferts budgétaires selon la liste déposée.

5. Rapport de l'inspecteur

Le rapport de *Gestim inc.* ainsi que le rapport des permis émis en mai 2019 ont été remis à chacun des membres du conseil.

M. Jean Léveillé, inspecteur municipal, fait un compte rendu des constats et des travaux effectués au cours du mois.

6. Période de questions

Aucune personne dans l'assistance ne se prévaut de la période de questions.

7. Administration

a) Dépôt à terme

2019.06.04 Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Mario Jussaume
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'approuver le transfert du compte opération au compte Avantage Entreprise au montant de 425 000 $ effectué au mois de mai 2019 et d'AUTORISER le transfert du compte Avantage Entreprise au compte Opérations de 175 000 $ pour les chèques du mois de juin.

b) Dépôt du rapport de Madame le Maire – Faits saillants du rapport financier 2018

La directrice générale dépose le Rapport de Madame le Maire sur les faits saillants du rapport financier 2018.

c) Congrès de la FQM – Inscriptions

CONSIDÉRANT que le congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) aura lieu au Centre des congrès de Québec du 26 au 28 septembre 2019 ;

CONSIDÉRANT que Madame Francine Morin, maire, y assistera en tant que préfet de la MRC des Maskoutains ;

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains a réservé un bloc de chambre à l'Hôtel Delta de Québec pour un taux de 262.96 $ par nuit :

2019.06.05 Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Jean-Paul Chandonnet
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'inscrire le conseiller Guy Robert et le conseiller Mario Jussaume au Congrès de la FQM et de payer leurs frais d'inscription de 799 $ par personne plus les taxes applicables ;

DE RÉSERVER deux (2) chambres pour deux (2) nuits à l'Hôtel Delta de Québec si disponibles, pour un coût de 262.96 $ par nuit ;

DE REMBOURSER les frais de déplacement et d'hébergement sur présentation de pièces justificatives.

d) Fermeture du bureau municipal du 22 au 25 juillet 2019

Le bureau municipal sera fermé du 22 au 25 juillet inclusivement durant les vacances estivales.

e) Entente intermunicipale concernant le service d'appel d'urgence 9-1-1

2019.06.06 CONSIDÉRANT qu'en novembre 2009, la MRC des Maskoutains et ses municipalités membres ont signé une entente pour la gestion commune du service d'appel d'urgence 9-1-1 par l'entremise d'une délégation de compétence envers la MRC des Maskoutains ;

CONSIDÉRANT que ladite entente est d'une durée de dix ans et vient à échéance le 30 novembre 2019 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de connaître l'intérêt des municipalités intéressées à renouveler cette entente ;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville souhaite renouveler son adhésion à l'entente intermunicipale concernant le service d'appel d'urgence 9-1-1 sur le territoire de la MRC des Maskoutains ;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville recevra ultérieurement un projet d'entente pour lequel elle devra donner son accord ;

Sur la proposition de Mario Jussaume
Appuyée par Emmanuelle Bagg
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adhérer à l'entente intermunicipale concernant le service d'appel d'urgence 9-1-1.

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville informe la MRC des Maskoutains de son désir de renouveler son adhésion à l'entente intermunicipale concernant le service d'appel d'urgence 9-1-1 de la MRC des Maskoutains ; et

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à la MRC des Maskoutains.

f) Entente intermunicipale relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique

La Municipalité est satisfaite des services rendus par les services d'ingénierie et d'expertise technique de la MRC des Maskoutains. L'entente intermunicipale concernant ces services se renouvellera automatiquement et sans résolution du Conseil pour une période de 5 ans, soit du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2024.

g) Entente intermunicipale en matière de prévention incendie sur le territoire de la MRC des Maskoutains

Ce dossier est reporté à la prochaine réunion du Conseil du mois d'août 2019.

h) Entente intermunicipale – Service juridique sur le territoire de la MRC des Maskoutains

La Municipalité est satisfaite du service rendu par le service juridique sur le territoire de la MRC des Maskoutains. L'entente intermunicipale concernant ce service se renouvellera automatiquement et sans résolution du Conseil pour une période de 2 ans, soit du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2021.

i) Suivi mise en demeure – décharge de déchets dans le 5e rang en mai 2019

2019.06.07 Sur la proposition de Mario Jussaume
Appuyée par Jean-Paul Chandonnet
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de ne pas donner suite à la mise en demeure concernant la décharge de déchets dans le fossé du 5e rang par manque de preuves et d'autoriser le paiement de la facture numéro 2984 d'Excavation JD au montant de 816.15 $ plus toutes taxes applicables pour les travaux effectués pour le ramassage des déchets.

j) Changement d'étude légale – Cain Lamarre s.e.n.c.r.l.

CONSIDÉRANT que certaines avocates et avocats quitteront le cabinet Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc. le 24 mai 2019 afin de se joindre au cabinet Cain Lamare s.e.n.c.r.l. ;

2019.06.08 Sur la proposition de Mario Jussaume
Appuyée par Jean-Paul Chandonnet
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'autoriser les représentants de la Municipalité à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre s.e.n.c.r.l. à compter de ce jour jusqu'au 31 décembre 2019 selon les termes de l'offre de services précédemment acceptée par résolution du conseil et d'autoriser, au besoin toute substitution de procureur dans les dossiers judiciarisés.

k) Banque d'heures pour support informatique

2019.06.09 Sur la proposition de Mario Jussaume
Appuyée par Jean-Paul Chandonnet
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'autoriser le paiement de 4.5 heures au tarif de 85 $ pour un total de 382.50 $ plus taxes applicables à l'entreprise NSLOne Informatique Inc. pour services rendus en informatique et de ne pas procéder à l'achat

d'une banque d'heures pour le support informatique.

l) Démission de la directrice générale et secrétaire-trésorière

CONSIDÉRANT que madame Carole Denis est à l'emploi de la Municipalité à titre de Directrice générale et secrétaire-trésorière depuis le 4 mars 2019 ;

CONSIDÉRANT que madame Carole Denis a remis une lettre de démission en date du 27 mai 2019 avec son départ prévu le 20 juin 2019 ;

EN CONSÉQUENCE,

2019.06.10 Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Guy Robert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter la démission de madame Carole Denis à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière dont la dernière journée de travail sera le 20 juin 2019.

m) Avis de motion et dépôt du Projet de règlement 2019-02 amendant le Règlement 2017-02 intitulé Règlement de zonage afin de modifier les dispositions relatives aux distances séparatrices en concordance au schéma d'aménagement révisé (Règlement 18-523 modifiant le Règlement 03-128 de la MRC des Maskoutains)

Avis de motion est donné par le conseiller Mario Jussaume qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le Règlement 2019-02 modifiant le Règlement 2017-02 intitulé Règlement de zonage.

L'objet de ce règlement est de se conformer au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains suite à l'adoption du Règlement numéro 18-509 modifiant le Règlement numéro 03-128 relatif aux nouvelles dispositions concernant les distances séparatrices en milieu agricole.

Un **projet de règlement** a été déposé par le conseiller Mario Jussaume.

n) Adoption du Projet de règlement 2019-02 amendant le Règlement 2017-02 intitulé Règlement de zonage afin de modifier les dispositions relatives aux distances séparatrices en concordance au schéma d'aménagement révisé (Règlement 18-523 modifiant le Règlement 03-128 de la MRC des Maskoutains)

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville a adopté le règlement de zonage numéro 2017-02 afin de diviser le territoire en zones, en vue de contrôler l'usage des terrains et des bâtiments, ainsi que l'implantation, la forme et l'apparence des constructions ;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de ce règlement le 15 juin 2018 ;

CONSIDÉRANT que le Règlement numéro 18-509 modifiant le Règlement numéro 03-128 relatif au Schéma d'aménagement révisé (Distances séparatrices relatives à la gestion des odeurs en milieu agricole et corrections techniques) est entré en vigueur le 6 juin 2018 ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'application de ces nouvelles dispositions, il s'avère opportun de clarifier les dispositions concernant l'ajout ou l'agrandissement d'une installation d'élevage dérogatoire protégée par droits acquis ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité adopte des normes visant à se conformer au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par le conseiller Mario Jussaume qui a déposé le projet de règlement lors de la séance ordinaire du 3 juin 2019 ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les personnes intéressées ;

EN CONSÉQUENCE,

2019.06.11 Sur la proposition de Guy Robert
Appuyée par Jean-Paul Chandonnet
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter le projet de règlement numéro 2019-02 amendant le règlement de zonage numéro 2017-02 afin de modifier les dispositions relatives aux distances séparatrices en concordance au schéma d'aménagement révisé (Règlement 18-523 modifiant le règlement 03-128 de la MRC des Maskoutains).

o) Frais reliés à la structure du plancher de l'église

Ce sujet est reporté à une date ultérieure.

8. R.A.R.C.

a) Procès-verbaux de la RARC (avril et mai 2019)

Les procès-verbaux des mois d'avril et de mai 2019 de la Régie d'Aqueduc Richelieu-Centre (RARC) ont été remis aux membres du conseil.

9. Transport

a) Remplacement de ponceaux rang petit 5 et 4e rang

CONSIDÉRANT que des travaux de nettoyage et de remplacement de ponceaux sont nécessaires pour faciliter l'égouttement efficace des terrains et de la voie publique et assurer la sécurité lors de la traverse ;

CONSIDÉRANT qu'un ponceau situé dans le petit rang 5 et un ponceau situé dans le 4e rang doivent être remplacés ;

EN CONSÉQUENCE,

2019.06.12 Sur la proposition de Jean-Paul Chandonnet
Appuyée par Isabelle Hébert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'autoriser les travaux de remplacement d'un ponceau situé dans le petit rang 5 et un ponceau situé dans le 4e rang et d'autoriser l'achat des ponceaux en acier galvanisé auprès du Centre du Ponceau Courval inc. au montant de 4 870 $ plus les taxes applicables.

10. Hygiène du milieu

a) Procès-verbal de la Régie des Déchets

Le procès-verbal de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM) a été remis aux membres du conseil.

b) Procès-verbaux de la MRC

Les procès-verbaux de la MRC des Maskoutains ont été remis aux membres du conseil.

c) Vandalisme – Terrain des loisirs

CONSIDÉRANT que des actes de vandalisme ont été perpétrés sur le terrain des loisirs au début du mois de mai 2019 ;

CONSIDÉRANT que des fils électriques ont été sectionnés ;

EN CONSÉQUENCE,

2019.06.13 Sur la proposition de Mario Jussaume
Appuyée par Jean-Paul Chandonnet
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de procéder aux travaux de réparation nécessaires et d'autoriser le paiement de 2 059 $ plus les taxes applicables à l'entreprise S. Gaudette selon leur soumission datée du 3 mai 2019 sous leur numéro de dossier : P2019050303.

d) Soumission – Changement tuyaux usine épuration

2019.06.14 Sur la proposition de Guy Robert
Appuyée par Emmanuelle Bagg
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de mandater l'entreprise Plomberie C.A. Bouclin inc. pour effectuer les travaux de plomberie pour le remplacement de certains raccordements à l'usine d'épuration et de payer les frais de 1 850 $ plus toutes taxes applicables pour les matériaux et la main-d'œuvre selon la soumission S180924-1.

e) Appel d'offres – Égout sanitaire rue de l'École

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal souhaite effectuer le prolongement du réseau d'égout sanitaire de la rue de l'École afin que tous les terrains en zone urbaine soient desservis ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a déposé une demande de certificat d'autorisation auprès du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ;

CONSIDÉRANT que suite à l'appel d'offres par invitation à trois entreprises, la Municipalité a reçu une seule soumission et que celle-ci a été analysée par la firme d'ingénierie de la MRC des Maskoutains ;

CONSIDÉRANT que l'élément manquant pour assurer la conformité de cette soumission était de fournir les déclarations contenues dans la Politique de gestion contractuelle et que l'entrepreneur a respecté les délais mentionnés dans la politique en fournissant lesdites déclarations ;

EN CONSÉQUENCE,

2019.06.15 Sur la proposition de Mario Jussaume
Appuyée par Isabelle Hébert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de mandater la firme Excavation Laflamme et Ménard pour effectuer les travaux de prolongement du réseau d'égout sanitaire sur la rue de l'École pour un montant de 95 635.06 $ taxes incluses et ce, conditionnellement à l'obtention du certificat d'autorisation du MELCC.

f) Rehaussement borne incendie rue de l'École

Ce sujet est reporté à une autre réunion du Conseil puisque le coût facturé et lié aux travaux de rehaussement de la borne incendie au 907, rue de l'École est supérieur au coût préalablement soumis.

g) Remplacement et installation des gouttières – Pavillon des loisirs, garage de la génératrice de l'usine

Ce sujet est remis à une réunion ultérieure.

h) Achat de pierres pour amélioration de l'état des routes

CONSIDÉRANT qu'approximativement 236 tonnes de pierres ont été utilisées pour l'entretien des routes sur le territoire de la municipalité et que ce nombre est insuffisant ;

EN CONSÉQUENCE,

2019.06.16 Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Mario Jussaume
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'autoriser l'achat de 150 tonnes de pierres supplémentaires pour améliorer l'état des routes sur le territoire de la municipalité.

i) Offre de services ingénierie – Sentier pédestre

CONSIDÉRANT que le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) exige que les plans déposés par la Municipalité pour la réalisation d'un sentier pédestre soient signés et scellés par un ingénieur ;

CONSIDÉRANT que les coûts demandés pour la conception des plans et devis sont de l'ordre de 14 530.25 $ et qu'une somme de 8 819.60 $ a déjà été investie dans ce projet ;

EN CONSÉQUENCE,

2019.06.17 Sur la proposition de Mario Jussaume
Appuyée par Jean-Paul Chandonnet
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de retirer la demande de certificat d'autorisation présentée au MELCC et de ne pas procéder dans le dossier du projet d'implantation d'un sentier pédestre.

j) Achat aspirateur central – Bureau municipal

CONSIDÉRANT que le nettoyage du bureau municipal ne nécessite pas l'achat d'un aspirateur central ;

EN CONSÉQUENCE,

2019.06.18 Sur la proposition de Jean-Paul Chandonnet
Appuyée par Guy Robert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'autoriser l'achat d'un aspirateur chariot de marque SEBO avec balai à air et accessoires pour le bureau municipal pour un montant de 599.99 $ plus toutes taxes applicables selon la soumission numéro 013E de l'entreprise Les Aspirateurs J.P.G. inc.

11. Loisirs et culture

a) OTJ St-Bernard inc. – Procès-verbal de mai 2019

Le procès-verbal de la réunion de mai 2019 de l'O.T.J. St-Bernard inc. a été remis aux membres du conseil

b) Réseau biblio de la Montérégie – Rapport annuel

La directrice générale dépose le Rapport annuel 2018-2019 du Réseau Biblio Montérégie.

c) Bilan Campagne en Blues

Revenus : 19 551.45 $
Dépenses : 16 858.66 $
Résultat : 2 692.79 $ (excédent)

12. Autres sujets

a) Fondation canadienne Espoir Jeunesse – Campagne prévention et de sensibilisation de porte à porte

Cet organisme a déjà fait du porte-à-porte pour de la sollicitation et de la vente d'objets sans l'autorisation de la Municipalité. Un appel sera fait auprès de l'organisme afin de les aviser que cette pratique n'est pas autorisée sur le territoire.

13. Correspondance

Une liste de la correspondance reçue en mai 2019 a été remise aux membres du conseil.

14. Période de questions

Aucune personne dans l'assistance ne se prévaut de la période de questions

15. Levée de l'assemblée

2019.06.19 Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Mario Jussaume
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de lever la présente session à 22 h 25.

LISTE DES COMPTES À PAYER EN JUIN 2019

	Total des salaires	15 834.82 $
1	Carole Denis (déplacement pour divers achats : trophées, toiles bureau, séc civile)	76.50 $
2	G.E.S.T.I.M. (inspecteur en bâtiment - mai)	933.60 $
3	Postes Canada (livraison journal et achat de 100 timbres)	155.64 $
4	Revenu Canada (DAS mai)	1 847.16 $
5	Ministère du Revenu du Québec (mail)	5 697.74 $
6	Fabrique St-Bernard (loyer)	1 130.00 $
7	Location de l'entrepôt	1 006.03 $
8	Petite caisse (poste 12.90 - lait/crème 4.60 - clés / paniers 27.55)	45.05 $
9	Maskatel (interurbains télécopieur)	- $
10	Télébec	119.25 $

11	RIM (téléphone)	116.12 $
12	RIM (appel de service usine lien bloqué, Outlook DG, changement prise tel IP DG)	232.83 $
13	Vidéotron (cellulaire inspecteur)	76.35 $
14	Télésystèmes du Québec (Réseau appareils radio)	67.84 $
15	Fond de l'information foncière (mutations)	4.00 $
16	Cabinet Maska (vidanges de mai cabinet du parc)	183.96 $
17	La Capitale (assurance collective - juin)	837.64 $
18	Matrec (collecte conteneur loisirs + levées supplémentaires)	- $
19	Atelier Transition (destruction de documents)	- $
20	Hydro-Québec - Électricité pour les lampadaires	601.83 $
21	Hydro-Québec - 349 rue Principale (garage)	385.79 $
22	Hydro-Québec - 390, rue Principale	678.13 $
23	Hydro-Québec - 902, rue Des Loisirs	168.77 $
24	Hydro-Québec - 400, rue Gagné (usine de traitement)	1 855.29 $
25	RARC (consommation d'eau du 1er avril au 1er mai)	8 502.80 $
26	RARC (extension de 36 pouces de la borne d'incendie au 907, rue de l'École)	2 036.80 $
27	RARC (installation lecteur à distance au 388, rue Principale)	21.00 $
28	RIAM (matières recyclables)	905.27 $
29	RIAM (matières organiques)	1 152.41 $
30	RIAM (résidus domestiques)	2 138.28 $
31	RIAM (achat de bacs)	2 731.30 $
32	MRC des Maskoutains (mise à jour du rôle)	1 539.48 $
33	MRC des Maskoutains (2e versement quote-part)	17 521.00 $
34	MRC des Maskoutains (honoraires ingénieur - plan d'intervention MAMOT)	547.69 $
35	MRC des Maskoutains (honoraires ingénieur - égout rue de l'École)	345.00 $
36	RS Jeanson & Fils (transport de pierre au 5e rang)	827.82 $
37	NSLOne informatique (serveur et sécurité)	1 554.59 $
38	EXP (étude géotechnique et caractérisation de la chaussée du rang Fleury)	10 051.69 $
39	Garage Morin (ouvrage sur camion - vérifier air climatisé et ajuster courroie alternat.)	57.22 $
40	Excavation JD (déglacer bordures de chemin - rang Sarasteau)	172.46 $
41	Excavation JD (transport déchets - 5e rang)	938.37 $
42	Énergies Sonic (propane pour pavillon)	137.58 $
43	Rona (achat graisse, lubrifiant, gants… pour usine)	102.35 $
44	Outillages Migmaro (absorbant pour voirie)	45.76 $
45	Décoration Malar (toiles bureau de la DG - visa acompte 287.43$ + ch 471.37$)	758.80 $
46	Aquatech (assistance juin 2018)	1 153.02 $
47	Coop Comax (quincaillerie pour tracteur et outillage)	92.33 $
48	SQ (1er versement)	53 525.00 $
49	Brault Maxtech inc. (achat de lampes UV pour l'usine)	602.10 $
50	Carrières St-Dominique (pierres pour le 5e rang)	2 846.52 $
51	Carrières St-Dominique (pierres pour les chemins)	528.78 $
52	Les Fleurons du Québec	901.40 $
53	Vacuum Drummond	862.31 $
54	PG Solutions (installation de Magagest et Perfas vers le nouveau serveur)	638.11 $
55	Eagle Digi Eye (problème caméra de surveillance biblio et configurer sur ordi DG)	112.68 $
56	NSLOne (service de sauvegarde annuel)	287.43 $
65	OTJ St-Bernard (achat pour le défi-santé 2019)	25.00 $
66	Canada Fastenal (quincaillerie pour signalisation)	103.89 $
67	ADMQ (frais d'annulation pour le congrès 2019)	114.98 $
68	Auberge la Haute Ville (frais d'annulation hébergement - congrès)	66.00 $
69	Les Télésystèmes du Québec (amplificateur cellulaire)	1 226.79 $
70	Buropro (achat de livres)	103.69 $

71	Buropro Citation (entretien photocopieur)	179.44 $
72	Mobiliers H. Moquin (dessus de table et frais de livraison)	252.38 $
73	Can-Explore (test à la fumée sur le réseau d'égout)	4 346.06 $
74	Les Jardins d'Isabelle (entretien paysager mai 2019)	223.34 $
75	Municipalité de Saint-Jude (achat de 2 drapeaux carillon)	60.00 $
76	Tecnima inc. (installation d'un nouveau mât de drapeau)	823.80 $
77	Veolia (produits chimiques pour l'usine)	1 335.20 $
78	Marché Lacroix (bouchées pour 5 à 7 et souper pour conseil)	283.76 $
79	Fonds de roulement (3e versement pour le tracteur)	2 500.00 $
80	Fonds de roulement (2e versement pour l'afficheur de vitesse)	1 722.00 $
81	Visa - Centre de rénovation A.L. inc. (clés pour la voute et 8 cadenas)	118.99 $
82	Visa - Produits sanitaires Lépine St-Hyacinthe (achats de produits nettoyants)	300.52 $
83	Visa - Sonic (achat essence et diesel)	510.26 $
84	Visa - IGA et Walmart (breuvages, vins… pour 5 à 7, collations)	133.54 $
85	Visa - Dollarama (ustensiles, serviettes de table, assiettes pour le 5 à 7)	6.33 $
86	Visa - IKEA (pieds à roulette pour bureau DG)	100.05 $
	Total des comptes à payer	**160 227.71 $**

Je soussignée Carole Denis, directrice générale de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses énumérées précédemment.

Je soussignée Francine Morin, maire de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francine Morin, maire

Carole Denis, directrice générale et secrétaire-trésorière